

## 1/ Identification des parties

La société DISTRI BIKE, société par actions simplifiée, au capital de 240 000 euros, situé à Pantin (93500), 28 avenue Jean Lolive, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Bobigny sous le numéro B 428 220 974,

Ci-dénommée DISTRI BIKE d'une part

Une personne physique majeure ayant la capacité juridique pour contracter, ou une personne morale

Ci-dénommée le client, d'autre part

DISTRI BIKE et le client sont individuellement dénommés une « partie » et collectivement les « parties » aux CGV.

## 2/ Définitions

« Distribike » : Distribike SAS,

« Client » : Personne physique ou morale et partie au contrat pour laquelle DISTRI BIKE fournit des prestations.

« Envoi » : L'envoi est la quantité de marchandises, emballage et palette ou tout autre support de charge compris, mise effectivement au même moment à disposition de DISTRI BIKE ou de son substitué et dont le transport est demandé par un même client pour un même destinataire d'un lieu de chargement unique à un lieu de déchargement unique et repris sur un même titre pour une même expédition.

« Colis » : Par colis, on entend un objet ou un ensemble matériel composé de plusieurs objets, quels qu'en soient le poids, les dimensions et le volume, constituant une charge unitaire lors de la remise au transport (bac, cage, caisse, carton, conteneur, fardeau, palette cerclée ou filmée par le client, roll, etc.), conditionnée par l'expéditeur avant la prise en charge, même si le contenu en est détaillé dans le document de transport.

« Accessoires » : Objet (s) complétant, accompagnant le véhicule pendant le transport de ces derniers. Les accessoires sont des éléments détachables des véhicules comme les sacs, les tops cases, les bulles ... et/ou les vêtements du motard (Blouson, bottes, gants...) et/ou le casque du motard.

« Véhicule » : Moto, scooter, quad.

« CGV » : Conditions Générales de Vente

« Contrat » : Convention par laquelle le client commande une prestation transport sur le site DISTRI BIKE en complétant le formulaire « cotation en ligne ».

« Jours non ouvrables » : Par jour non ouvrable, on entend les dimanches et les jours de fêtes légales ainsi que les jours d'interdiction de circulation imposés par les autorités publiques compétentes.

« Marchandises » : Véhicules et accessoires.

### 3/ Objet et champ d'application des CGV :

Les CGV s'appliquent aux prestations de services fournis par DISTRI BIKE à ses clients dans le cadre du site internet « [www.distribike.fr](http://www.distribike.fr) »

Les CGV régissent toute prestation fournie, dans le cadre du contrat, au client par DISTRI BIKE.

DISTRI BIKE organise le transport en qualité d'opérateur de transport. Il s'exécute en son nom et pour le compte du client et peut avoir librement recours à des sous-traitants pour la réalisation de l'acheminement des marchandises confiées par le client.

Le client déclare accepter les CGV sans réserve. Ces CGV s'appliquent de plein droit et leurs dispositions priment sur toute autre disposition non expressément acceptée par DISTRI BIKE. Il ne peut y être dérogé que par écrit.

DISTRI BIKE se réserve le droit de modifier les CGV à tout moment. Les nouvelles CGV sont applicables au moment de la validation de la commande en cliquant sur « valider son transport ».

Les présentes CGV définissent les modalités d'exécution par DISTRI BIKE des prestations de transports (enlèvement, livraison...) de véhicules et le cas échéant de leur(s) accessoire(s), moyennant un prix assurant une juste rémunération des services rendus, et définissent également les modalités d'achat et de paiement des prestations de services couvertes par les CGV.

Le transport d'accessoires (2 colis maximum) ne peut en aucun cas s'effectuer sans le transport d'un véhicule. Le volume maximum d'un colis doit être 60 cm x 60cm x 80 cm.

Le service réalisé par DISTRI BIKE concerne uniquement des opérations de transport dont le lieu de chargement et lieu de déchargement sont situés sur le territoire métropolitain français (à l'exclusion de toutes îles et des localités situées en montagne. Dans ces cas le client est invité à se rapprocher de DISTRI BIKE). Pour la Corse une taxe additionnelle de 90 euros HT par véhicule transporté sera appliquée.

### 4/ Formation du contrat :

La formation du contrat se réalise sous réserves de la mise en œuvre des modalités cumulatives suivantes :

#### *Remplir le formulaire et accepter les CGV*

Le client se connecte sur le site [www.distribike.fr](http://www.distribike.fr), remplit le formulaire de commande « cotation en ligne » et accepte les CGV en cochant la case « j'ai lu et accepté les conditions générales de vente ». Le client valide sa commande en cliquant sur « valider son transport ». Etant précisé que la validation est subordonnée à l'acceptation des CGV.

#### *Le paiement*

Le client peut réaliser le paiement soit :

Par carte bancaire : Il est en relation avec l'interface bancaire de la Société Générale, Sogenactif, système de paiement en ligne sécurisé. Le paiement peut s'effectuer par carte bleue, Mastercard, Visa

acceptées en France. Le client doit saisir son identification bancaire (n° de sa carte, date d'expiration et les 3 derniers chiffres mentionnés au dos de la carte).

Par chèque bancaire ou postal : le client devra transmettre le chèque avec le bon de commande (formulaire de cotation en ligne) à DISTRI BIKE (Call Center Motos – Mory - Rue de la Haie-Plouvier - B.P. 337 - 59813 Lesquin Cédex)

Le contrat afférent à la commande transport sera définitivement formé après le paiement par carte bancaire accepté par Sogenactif, ou à réception et encaissement du chèque bancaire ou postal et après une confirmation par courriel de l'acceptation de la commande par DISTRI BIKE.

Les données du système de paiement bancaire Sogenactif pourront, en cas de contestation consécutive au paiement en ligne, servir de preuves entre les parties.

#### 5/ Prix :

Le prix du transport des véhicules et ses accessoires figure dans le « formulaire cotation ». Les paiements sont effectués par le client en EUROS.

Le prix est calculé sur la base des informations fournies par le client, il comprend l'enlèvement, la mise sur socle si nécessaire, le transport, et la remise des colis « en bonnes mains » au destinataire. Le prix tient compte du type de véhicule transporté ainsi que de la zone géographique.

En complément du prix précisé sur le « formulaire de cotation », des frais de traitement de 10 €uros en cas de paiement par chèque seront facturés au client.

Dans l'hypothèse où il aurait été convenu que le lieu de déchargement serait une plate-forme logistique de DISTRI BIKE, et si le client ne venait pas dans les temps convenus retirer ses marchandises il sera facturé au client, à titre de pénalité, une somme de 30 euros par jour de retard.

Il est précisé que le client a la possibilité de souscrire une assurance en cas de déclaration de valeur moyennant un complément de prix.

DISTRI BIKE se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment. Les services sont toujours facturés sur la base des tarifs en vigueur au moment où le client a cliqué sur le bouton « valider votre transport ».

#### 6/ Modalités de paiement :

Le paiement s'effectuera conformément à l'article 3 « le paiement ».

Tout retard dans le paiement entraîne de plein droit, le versement d'intérêts calculés au taux d'une fois et demie le taux d'intérêt légal, tel que fixé par l'article L 441-6 du Code de commerce, sans préjudice de la réparation, dans les conditions du droit commun, de tout autre dommage résultant de ce retard.

#### 7/ Devoirs généraux de DISTRI BIKE :

Après confirmation de l'acceptation de la commande par courriel. DISTRI BIKE en sa qualité de d'opérateur de transport, organise le transport du véhicule et éventuellement ses accessoires. Il détermine lui-même le choix du transporteur et le mode d'acheminement le plus approprié.

Le délai d'acheminement comprend le délai de transport et le délai de livraison. Il est donné à titre indicatif dans le formulaire « cotation en ligne ».

Etant précisé que l'opération consistant à transiter des véhicules sur des plates formes logistiques est accessoire à la prestation transport.

#### 8/ Obligations générales du client :

Avant la remise du véhicule à DISTRI BIKE, le client à l'obligation de remettre celui-ci avec un réservoir d'essence vide et exempt de tout accessoire, notamment les bulles.

Les accessoires qui complètent ou accompagnent le véhicule doivent être conditionnés, emballés, marqués ou contre marqués, de façon qu'ils puissent supporter un transport exécuter dans des conditions normales ainsi que les manutentions intervenants en cours de transport et qu'elles ne constituent pas une cause de danger pour le personnel de conduite ou de manutention, les autres véhicules ou accessoires transportés, le véhicule ou les tiers.

Le client répond de toutes les conséquences d'une absence, d'une insuffisance ou d'une défectuosité du conditionnement, de l'emballage, du marquage ou de l'étiquetage, ainsi que d'un manquement à l'obligation d'information et de déclaration sur la nature et les particularités des marchandises, par exemple en ce qui concerne les marchandises dangereuses.

Le client supporte vis-à-vis de DISTRI BIKE les conséquences d'une fausse ou incomplète déclaration sur les caractéristiques de l'envoi ou d'une absence ou d'une insuffisance de déclaration ayant pour effet, entre autre, de dissimuler le caractère dangereux ou frauduleux du véhicule et des accessoires transportés.

Le client est responsable, sauf cas de force majeure de la non remise de l'envoi lors de la mise à disposition du véhicule par DISTRI BIKE. Dans ce cas, l'indemnité à verser à DISTRI BIKE ne peut excéder le prix du transport.

#### 9/ Livraison :

La livraison s'effectuera à l'adresse indiquée par le client. En cas d'absence du destinataire un avis de passage est laissé sur place afin de convenir d'une seconde présentation aux frais du client. Un avis de souffrance sera adressé au donneur d'ordre.

Dans le cas où les marchandises sont refusées par le destinataire, le prix de transport initial et tous les frais complémentaires du fait du refus sont à la charge du client.

Lorsque le destinataire constate lors de la livraison des perte ou avarie, il lui appartient de prendre des réserves écrites, complètes et significatives.

Etant précisé que les CGV sont opposables au destinataire si celles-ci ont été portées à sa connaissance et si elles sont acceptées par lui. Il incombe au client de s'en assurer. Dans le cas contraire, il répond de tous dommages causés par le destinataire et pour lesquels la responsabilité de DISTRI BIKE serait recherchée.

#### 10/ Responsabilité

##### 10 .1/ Connexion sur le site de DISTRI BIKE :

La responsabilité de DISTRI BIKE est strictement limitée aux dommages matériels directs, à l'exclusion formelle de tous préjudices commercial, moral ou indirect.

DISTRIBIKE s'efforce de permettre au client de pouvoir se connecter de façon continue sur le site [www.distribike.fr](http://www.distribike.fr).

La responsabilité de DISTRIBIKE ne peut pas être recherchée à raison des dysfonctionnements liés à Internet, et notamment de la fiabilité des transmissions des données présentes sur son site, des temps d'accès, des pannes de connexion à Internet ou des événements empêchant ou limitant l'accès continu au site DISTRIBIKE et ne relevant pas de la maîtrise de DISTRIBIKE, tels que, la défaillance des réseaux électricité ou de télécommunication.

De même, les dysfonctionnements du système de paiement ne relèvent pas de la responsabilité de DISTRIBIKE.

Toute commande passée par le client sur le site [www.distribike.fr](http://www.distribike.fr) est subordonnée à l'acceptation des cookies.

Le client est seul responsable des conséquences des informations transmises sur le formulaire « cotation en ligne ».

#### 10.2/ Responsabilité personnelle et du fait des substitués de DISTRIBIKE :

La responsabilité de DISTRIBIKE, dans le cadre de l'exécution de la prestation transport, y compris sa responsabilité personnelle, est strictement limitée à celle encourue par ses substitués conformément aux indemnités suivantes :

Pertes et avaries :

DISTRIBIKE est tenu de verser une indemnité pour la réparation de tous les dommages justifiés dont il est légalement tenu pour responsable, résultant de la perte totale ou partielle, ou de l'avarie de la marchandise.

Cette indemnité sera due en cas de réclamation dûment signifiée dans les formes de l'article L 133-3 du Code de commerce, et sera sauf valeur supérieure déclarée lors de la remise de la marchandise donnant lieu à une assurance spécifique, limitée à 23 euros par kilogramme de poids brut de marchandises manquantes ou avariées pour chacun des objets compris dans l'envoi, sans pouvoir dépasser 750 euros, par colis perdu, incomplet ou avarié, quels qu'en soit le poids, le volume, les dimensions, la nature ou la valeur.

Retard à la livraison :

En cas de préjudice prouvé résultant d'un retard à la livraison du fait de DISTRIBIKE, celui-ci est tenu de verser une indemnité qui ne peut excéder le prix du transport (droits, taxes et frais divers exclus).

Il y a retard à la livraison lorsque la durée du transport dépasse le délai d'acheminement d'au moins 30 jours ouvrables.

Etant précisé que, toute déclaration de valeur doit être renouvelée par le client lors de chaque commande de transport.

#### 11/ Assurance des marchandises :

Client particulier et client professionnel :

Le client, lorsqu'il est un particulier ou un professionnel, a la possibilité de souscrire par la biais de DISTRIBIKE une assurance « tous risques ad valorem ». DISTRIBIKE, contractera une assurance auprès d'une compagnie d'assurance notoirement solvable au moment de la couverture. DISTRIBIKE ne pourra en aucun cas être considéré comme un assureur.

Seuls les risques ordinaires (hors risques de guerre ou de grève) seront assurés. Sur simple demande écrite du client, DISTRIBIKE communiquera au client les risques couverts et les valeurs garanties par ladite assurance.

Un certificat d'assurance sera émis et adressé au client sur simple demande écrite de sa part.

Cette souscription entraînera un supplément de prix.

Cette souscription doit être renouvelée pour chaque commande.

Pour le client particulier, l'option assurance « tous risques ad valorem » est par défaut validée. Le client particulier pourra refuser la souscription de cette assurance « tous risques ad valorem » en cliquant sur « Non, je ne souhaite pas d'assurance spécifique » lors de la passation de sa commande.

#### 12/ Loi informatique et libertés :

Les renseignements communiqués en ligne par le client et afférents à la commande, sont confidentiels. Cependant, le client accepte dès à présent que ces derniers soient communiqués pour les besoins de l'exécution de la commande de transport.

Etant précisé que, ces informations personnelles et confidentielles sont obligatoires pour une bonne exécution du contrat.

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, le traitement de ces informations nominatives a fait l'objet d'une déclaration auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (C.N.I.L.). Le client dispose à tout moment d'un droit d'accès, de rectification, de modification et d'opposition relatifs aux données personnelles le concernant, qu'il peut exercer auprès de DISTRI BIKE. Il peut exercer ses droits en ligne à l'adresse suivante : [contact@distribike.fr](mailto:contact@distribike.fr) ou par courrier en écrivant à : DISTRI BIKE, ZI des Mardelles, 22/42 rue Blaise Pascal, 93605 Aulnay-sous-Bois Cedex.

Le client accepte cependant que lui soit transmis par courriel ou courrier, des offres commerciales et promotionnelles sur les activités et produits de DISTRI BIKE ainsi que celles du Groupe Mory. Le client peut refuser de recevoir lesdites offres en écrivant à l'adresse suivante DISTRI BIKE, ZI des Mardelles, 22/42 rue Blaise Pascal, 93605 Aulnay-sous-Bois Cedex. ou par mail à [contact@distribike.fr](mailto:contact@distribike.fr)

#### 13/ Utilisation des liens hypertextes:

L'accès au site DISTRI BIKE peut amener à l'utilisation de serveurs tiers échappant au contrôle de DISTRI BIKE. DISTRI BIKE se dégage de toute responsabilité de leur utilisation et des conséquences desdits serveurs.

#### 14/ Propriété intellectuelle :

Le site [www.distribike.fr](http://www.distribike.fr) dans son ensemble, ainsi que dans les différents éléments qui le composent, et notamment les textes, commentaires, illustrations, graphismes, marques, images ... ou encore la technologie sous jacente, sont protégés par la législation en vigueur en matière de propriété intellectuelle, et notamment par le droit d'auteur, le droit des marques, le droit des brevets, et le droit à l'image.

Dès lors, toute reproduction et/ou communication au public, partielle ou totale, à titre gratuit ou payant, sur quelque support et par quelque voie de communication que ce soit et de quelque manière que ce soit du site précité ou des éléments le composant, sans l'accord des titulaires des droits de propriété intellectuelle précités, et notamment du vendeur, sont susceptibles de constituer des actes de contrefaçon prévus et réprimés par le Code de la propriété intellectuelle. De tels actes sont en conséquence formellement interdits et feront l'objet de poursuites.

La création de liens hypertextes (simples ou profonds) vers le site est soumise à l'autorisation expresse et préalable de DISTRI BIKE.

Les liens hypertextes mis en œuvre sur le site en direction d'autres sites ne sauraient engager la responsabilité de DISTRI BIKE, celle-ci n'exerçant aucun contrôle sur leur contenu.

17/ Prescription :

Toutes les actions auxquelles le contrat conclu entre les parties donne lieu, sont prescrites dans le délai d'un an à compter de l'exécution dudit contrat.

18/ Loi applicable et attribution de compétence :

Les présentes CGV et le Contrat de vente sont soumis au droit français.  
En cas de litige entre les parties, celles-ci conviennent d'essayer de rechercher un accord amiable.  
A défaut d'un tel accord, le Tribunal de commerce de Bobigny sera seul compétent, même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeur.

19/ Non validité partielle :

Si une ou plusieurs stipulations du Contrat sont tenues pour non valides ou déclarées telles en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision définitive d'une juridiction compétente, les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée. Les parties se rapprocheront pour remplacer dans les plus brefs délais la clause annulée par une stipulation qui réponde au plus près des objectifs économiques et juridiques du Contrat.